



TITRE «LUTTE CONTRE LA FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT »: POUR L'ALERTE ET LA PREVENTION DES MALADIES ANIMALES CLIMATO-SENSIBLES EMERGENTES

DESCRIPTION TECHNIQUE

La Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) est une maladie virale aiguë pouvant affecter gravement diverses espèces d'animaux domestiques (tels que les buffles, les camélidés, les bovins, les caprins et les ovins) ainsi que l'homme. La maladie se traduit chez ces espèces par de la fièvre, un tableau clinique sévère, des avortements ainsi qu'une morbidité et une mortalité fortes.

Le virus responsable de la VRF appartient au genre *Phlebovirus* de la famille des Bunyaviridae. De nombreux virus de la famille des Bunyaviridae peuvent provoquer fièvre et encéphalite. L'Hantavirus est un autre virus bien connu de cette famille.

C'est une maladie répertoriée dans le *Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres* de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et doit être notifiée à l'OIE (*Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres* de l'OIE).

Comme les autres maladies animales climato sensibles (la fièvre aphteuse, Charbon bactérien, Clavelée, Pestes des petits ruminants, pasteurellose, Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB), grippe aviaire), les variations extrêmes des paramètres climatiques comme les précipitations, la température ; l'humidité relative, les vents de sable, etc. ont une grande influence sur l'émergence et la propagation de la Fièvre de la Vallée de Rift

La Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) est intervenue pour la première fois au Niger en août 2016 dans la zone pastorale. Une équipe nationale et multisectorielle d'intervention rapide, comprenant des membres du Ministère de la Santé, des services vétérinaires et du Centre de Recherche Médicale et Sanitaire (CERMES), a été déployée par l'OMS le 31 août 2016 pour mener l'enquête sur le terrain. Au 11 octobre 2016, le Ministère de la Santé du Niger avait signalé 105 cas suspects d'infection humaine par le virus de la FVR, dont 28 mortels, dans la région de Tahoua.

On peut prévenir les flambées de FVR chez l'animal en mettant en œuvre un programme durable de vaccination. Le vaccin vivant atténué et le vaccin inactivé qui ont été mis au point sont réservés à l'usage vétérinaire. Le premier ne nécessite qu'une dose mais provoque un avortement chez les animaux en gestation et le second nécessite plusieurs injections et est plus onéreux (<https://premiers-sejours.Ooreka.fr/astuce>).

Quant au vaccin à virus inactivé destiné à l'humain, il n'est ni homologué ni commercialisé, son usage reste expérimental chez les vétérinaires et chez les personnes les plus exposées à la FVR. D'ailleurs, d'autres vaccins sont actuellement à l'étude.

Sous sa forme bénigne, la FVR est naturellement éliminée par le système immunitaire. La convalescence intervient généralement dans la semaine qui suit le début de la maladie.

Il n'existe donc aucun traitement spécifique, seule la protection est de mise.



NIVEAU DE MATURETE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

La technologie "lutte contre la fièvre de la Vallée du Rift (FVR)" est faiblement diffusée dans le pays, compte tenu du fait que la maladie n'est survenue au Niger qu'en 2016. C'est est une technologie validée en laboratoire(TRL4).

JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

Les études de vulnérabilité et adaptation issues des missions de terrain dans la zone pastorale du pays ont montré qu'il existe une bonne relation entre certains paramètres climatiques et le taux d'incidence de certaines maladies à caractère endémique comme la Fièvre de la Vallée de Rift, la fièvre aphteuse, Charbon bactérien, Clavelée, Pestes des petits ruminants, pasteurellose, Péripleumonnie Contagieuse Bovine (PPCB), grippe aviaire.

Pour le moment, les connaissances sont insuffisantes sur cette maladie, étant donné le caractère émergent de la maladie par rapport aux autres maladies animales climato-sensibles assez bien connues. Toutefois, selon les résultats fournis par les modèles climatiques de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), il existe une bonne relation entre l'apparition de la FVR et les fortes pluviométries enregistrées en 1 ou 2 jours (plus de 50 mm) dans la zone pastorale.

En effet, ces modèles de prévisions climatiques permettent de prévoir les conditions climatiques souvent liées à une recrudescence du risque de flambée, pouvant mener à une amélioration des efforts de lutte contre la maladie. En Afrique, en Arabie saoudite et au Yémen, une corrélation étroite a été observée entre les flambées de FVR et les périodes de précipitations supérieures à la moyenne (<https://www.who.int/new-room/fact-sheets/detail/rift-valley-fever>).

Ainsi, cette technologie permet d'anticiper l'émergence de la maladie à travers une surveillance rapprochée des conditions météorologiques et climatiques de la zone pastorale durant toute la saison des pluies.

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PAT relatif à la lutte contre la Fièvre de la Vallée du Rift, il a été retenu de déployer la technologie au niveau de toutes les 269 Communes du Niger sur la période 2022-2035 (14 ans) à raison de 19 Communes par an.

AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

Etant donné que la technologie est classée dans la catégorie des « Biens non Marchands », sa proposition commerciale est hypothétique (CRI Niveau 1).



IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

Cette technologie peut être appliquée sur les zones pastorales, représentant une grande proportion du territoire national. Entre autres avantages de la technologie, on peut citer (i) le renforcement de la couverture sanitaire des espèces animales et (ii) la réduction du taux d'incidence des maladies animales climato-sensibles.

Compte tenu de l'émergence de la maladie au Niger, les données quantitatives pour justifier ces avantages ne sont pas disponibles pour le moment.

La mise en œuvre de cette technologie apparaît comme une solution pour la mise en place d'un dispositif efficace permettant l'alerte et la prévention de la maladie de la vallée du Rift en vue d'atténuer ses incidences.

ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Les politiques existantes en relation avec la lutte contre la Fièvre de la Vallée du Rift, sont notamment :

- le Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux Changements Climatiques (2006), option "Contribution à la lutte contre les maladies animales climato-sensibles";
- le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2020, 2017), à travers son Sous-Programme 1.3 « Renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation, par rapport au changement climatique » ;
- l'Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N, 2012) ;
- la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDE 2013-2035, 2013) .

L'analyse des objectifs et des programmes de ces différentes politiques, fait ressortir l'importance de "La lutte contre la Fièvre de la Vallée du Rift" dans le cadre de la prévention et la gestion des maladies animales climato-sensibles émergentes.

POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action technologique (PAT), les actions retenues pour le déploiement de la lutte contre la Fièvre de la Vallée du Rift sont les suivantes: acquérir le financement total nécessaire auprès de l'Etat et de ses partenaires ; améliorer les recherches et connaissances sur la maladie ; renforcer les capacités des acteurs ; et mettre en place un dispositif de veille météorologique et climatique.

COÛTS LIÉS AUX POLITIQUES PROPOSEES

Le coût lié à la mise en œuvre des actions retenues dans le PAT relatif à la lutte contre la Fièvre de la Vallée du Rift est de **33 768 183 \$.US**

INFORMATIONS PRATIQUES





CONTACT

1. Coordonnées du coordinateur EBT

Dr Kamayé Maâzou, Secrétaire Exécutif du CNEDD

Contact : 00 227 90987470 ou 96987470

E-mail : kamayemaazou@yahoo.fr

2. Le coordonnateur adjoint du processus EBT

Mr Gousmane Moussa, Conseiller à la Division Changement Climatique, Secrétaire Exécutif du CNEDD

Contact : 00 227 96228779 ou 93934436

E-mail : imgousmane@yahoo.fr

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

1. Site TNA : <https://tech-action.unepdtu.org/>
2. Site du Secrétariat Exécutif du CNEDD : www.cnedd.ne